
Programme de formation

Comptabilité générale – perfectionnement

Domaine : Comptabilité

Durée : 28 h

Objectifs :

- Comptabiliser les opérations liées à l'établissement du bilan.
- Préparer les opérations comptables d'inventaire mensuel et de clôture annuelle.
- Approfondir et maîtriser le mécanisme de la TVA ainsi que sa gestion dans l'entreprise
- Contrôler efficacement les différents documents de synthèse : balance, bilan, compte de résultat...

A l'issue de la formation, l'apprenant sera en mesure de maîtriser tous les mécanismes comptables et l'élaboration des comptes annuels (bilan, compte de résultat), tenir la comptabilité jusqu'au bilan.

Pré-requis :

- Une très bonne connexion internet est requise pour le format distanciel synchrone
- Maîtriser les principes comptables de bases et avoir une expérience en matière de gestion comptable TPE.

Public : cadres comptables, collaborateurs de services comptabilité générale/clients/fournisseurs, comptables uniques, chef d'entreprise, directeur administratif etc

Modalités techniques, pédagogique et d'encadrement :

En format présentiel :

Salle équipée avec video-projecteur (ou TV) et paperboard. Connexion WIFI.

Ordinateur portable pour chaque participant. Le stagiaire pourra amener le sien si il le souhaite.

En cas de formation intra-entreprise, les moyens techniques décrits ci-dessus doivent représenter une référence idéale.

En format distanciel : synchrone avec le formateur via Zoom ou outil équivalent (télé-présentiel).

Approche pédagogie : transfert de compétences méthodologiques, cas d'applications pratiques.

Alternance de théorie et d'exercices pratiques tenant compte de l'expérience, du contexte et de la réalité du travail permettant la compréhension des notions théoriques.

Cas d'applications sur entreprise exemple

Tests, qcm et exercices

Support de formation remis au participant

Modalités d'évaluation des connaissances : Exercices pratiques, QCM et/ou test complété par une auto-évaluation des acquis par le stagiaire.

Modalité d'évaluation de l'appréciation des participants : Fiche d'évaluation à chaud à l'issue de la formation. Et à froid plusieurs mois après la formation pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle.

Modalité de suivi de l'action de formation : Feuille d'émargement co-signée par demi-journée ou séance de formation.

Détail du programme :

LES COMPTES ANNUELS, OBJECTIF PRIMORDIAL DE LA COMPTABILITÉ

- Le bilan : actif patrimonial et passif (origine de cet actif), évalués à un instant donné
- Le compte de résultat : produits et charges d'un exercice (ressources et dépenses imputables à une période)
- Lien entre bilan et compte de résultat

RAPPEL DES PRINCIPES DE LA COMPTABILITÉ

- La traduction en écritures des mouvements qui affectent les comptes
- Des comptes pour présenter le patrimoine (actif), son origine (passif), leur évolution au fil du temps et la formation du résultat de l'exercice (charges et produits)
- L'égalité entre débits et crédits, entre source et destination, notion de transfert, de flux
- L'égalisation par le compte de résultat entre actif et passif, entre produits et charges
- Différence entre les charges et produits comptabilisés au cours d'un exercice, et les charges et produits imputables à un Exercice
- L'inventaire annuel des éléments d'actif et de passif
- Nécessité de l'inventaire, de la révision des comptes, et des écritures de régularisation

LES ENREGISTREMENTS COMPTABLES MENSUELS OU TRIMESTRIELS

- Les salaires et les charges sociales
- Les « notes de frais »
- Les déclarations de TVA du « régime réel normal » et du « réel simplifié »
- Le cas particulier de la TVA Intracommunautaire, des importations, et des exportations
- Les « agios » bancaires, les autres règlements non enregistrés figurant sur le relevé bancaire
- Le rapprochement bancaire

APPRÉHENDER LES PRINCIPES DE BASE DE LA TVA

- Définition de l'assujetti et champ d'application : opérations imposables et exonérées
- Territorialité de la TVA (flux de biens et prestations de services)
- La détermination de la TVA collectée :
 - fait générateur et exigibilité
 - règles d'assiette et de taux
- La déduction de la TVA (conditions de fond et de forme, délai)
- L'autoliquidation de la TVA
- La déclaration et le paiement de la TVA
- Le remboursement de la TVA
- Cas pratique : détermination d'une TVA à payer, souscription d'une CA3

LES ENREGISTREMENTS « OCCASIONNELS » COURANTS, À DES DATES DIVERSES

- Les rémunérations et les charges sociales des dirigeants non salariés
- Les primes d'assurance

- Promesse d'apport et versement du capital lors de la constitution d'une société de capitaux
- Souscription d'un prêt dans une banque
- Remboursement du capital et paiement des intérêts d'un prêt
- Prêts des associés ou actionnaires en compte courant
- Dépôts et cautionnements
- Avances et prêts au personnel
- Les taxes assises sur les salaires
- La contribution économique territoriale
- Quelques autres impôts et taxes
- Les pertes sur créances clients
- Les gains et les pertes de change
- L'affectation du résultat de l'exercice précédent
- Les transferts de charges
- Les subventions

LES ENREGISTREMENTS ANNUELS COURANTS

- Rappel de la nécessité de ces enregistrements
- Les grands principes à respecter (coûts historiques, non compensation,...)
- Les variations de stocks et d'en-cours
- Les dotations aux amortissements
- Base de calcul
- Durée et taux d'amortissement
- Amortissement linéaire et amortissement dégressif
- Amortissement dérogatoire
- Les cessions et mises au rebut d'immobilisations
- Les dotations aux dépréciations et aux provisions
- Les charges à payer et les produits à recevoir
- Les charges constatées d'avance et les produits constatés d'avance

L'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES ANNUELS

- La révision des comptes, l'inventaire, les écritures de régularisation (rappels)
- Contrôle des comptes de bilan : nécessité de justifier le solde de tous les comptes
- Contrôles particuliers sur les comptes de TVA
- Contrôle des comptes de charges et de produits
- Contrôle par les libellés, par les montants, et éventuellement par le nombre de factures
- Contrôle par l'évolution entre certains postes de charges et de produits
- Contrôle de l'évolution des montants d'un exercice à l'autre
- L'apport considérable de l'informatique dans la « chaîne comptable »
- Les différentes présentations et les « agrégats » des comptes annuels
- L'élaboration de la liasse fiscale
- La clôture et la réouverture des comptes

Sanction de la formation : Attestation de formation (L.6353-1 du Code du travail)